



LA TRINITE Martinique 20 juin 2009

Grand témoin :

- Olivier MORNET, rapporteur du groupe de travail de consultation nationale 2

Nombre estimé de participants : 120

Introduction

En ouverture de la présentation à la Maison de la culture de Trinité des synthèses des ateliers, Louis-Joseph Manscour (député-maire de Trinité) souligne la nécessité de concilier le développement économique et la protection de l'environnement. Par ailleurs il se félicite de constater que les Martiniquais paraissent pleinement conscients de l'urgence environnementale, et sont donc prêts à s'engager dans l'action.

Cette journée d'échanges est animée par Pierre-Yves Andrieu, Directeur régional des Affaires maritimes

Gouvernance

Sur le thème de la gouvernance, le groupe de travail n°1 a formulé les propositions suivantes :

- Associer dans le débat les autres Etats caribéens (transversalité avec les résultats du groupe de travail n°4 (réglementation des lois décret d'application)) .
- Prendre en compte la Zone de fonctionnalité écosociosystémique (écosystème et activité humaines) incluant le bassin versant pour un travail sur un espace géographique pertinent.
- Etendre les compétences du comité de bassin sur la partie maritime et élargir la composition de celui-ci pour une meilleure prise en compte des préoccupations de l'ensemble des acteurs.
- Valider la notion de « littoral » à toute la zone Martinique.
- Maintenir et développer la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC).
- Responsabilité élargie des défallants (principe pollueur/payeur).

De son côté, le groupe de travail n°4 a dressé les constats suivants :

- Le système actuel de gouvernance ne fonctionne pas.
- Les diagnostics donnent une vision sous évaluée de la situation.
- Les organismes sont multiples, et les acteurs émiettés.
- La gestion est trop centralisée.

Ainsi il a formulé les propositions pour une meilleure gouvernance :

- Les municipalités devraient mettre en place un plan communal de protection de l'environnement.
- Les municipalités devraient insérer un volet « mer » dans le PLU.
- Les décisions devraient être prises au niveau des collectivités territoriales, par le transfert des compétences, et par l'organisation de partenariat.

- Le bassin transfrontalier caraïbes/amazone et le conseil maritime pourraient adopter l'un des trois modes de fonctionnement suivants :
- 1 bassin variable en fonction des problématiques,
- 1 bassin mais mise en place de délégation locale,
- interroger chaque territoire, connaître les domaines qu'ils souhaitent gérer à ce niveau et créer l'instance en fonction.
- Le conseil maritime est une instance pertinente si elle est élargie aux experts.

Concernant la dernière proposition, le groupe de travail n°4 a débattu du rôle du Conseil maritime, en tant qu'organisme capable d'établir normes et règlements, ou instance de coordination et de concertation.

Connaissance des milieux : recherche, sensibilisation, communication

Le groupe de travail n°1 a formulé les propositions suivantes :

- Développer un Pôle Mer associé à des pôles de compétitivité pour mettre en synergie la recherche, le développement jusqu'à la diffusion de la connaissance.
- Développer des projets d'envergure caribéenne.
- Faire de la recherche et de la connaissance un gisement d'emplois au service de la Mer, notamment en domiciliant les formations supérieures en sciences de l'Environnement (Université des Antilles et de la Guyane (UAG)).
- Mettre en réseau les chercheurs et les gestionnaires pour un partage des connaissances et de l'expérience de terrain.
- Faire émerger une culture de l'innovation en faveur d'une nouvelle dynamique de territoire.
- Pour renforcer la connaissance, l'observation, la recherche et l'innovation, le groupe de travail n°2 a fait part des mesures suivantes :
- Nécessité de mieux appréhender l'impact de la relation terre-mer, notamment sous l'angle des pollutions telluriques.
- Diffusion de la connaissance de la diversité marine à travers des programmes pédagogiques et intégré dans le cursus scolaire.
- Meilleure vulgarisation des connaissances scientifiques auprès des usagers de la mer.
- Mise en place d'une approche patrimoniale de l'écosystème marin.

De son côté, le groupe de travail n°3 estime que partager la passion de la mer appelle à vaincre la « peur » qu'elle peut susciter. Cela suppose, selon lui, de mener des actions d'éducation en direction des familles, et au sein des structures scolaires, sportives et de loisirs. En outre il propose de communiquer davantage en faisant « venir la terre vers la mer », à travers notamment de grandes manifestations nautiques (ex : Tour des Yoles) et un grand évènement fédérateur, tel que la Semaine de la mer.

Romain Ferry (Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques Martinique) explique que cette semaine consacrée à la thématique de la mer serait déployée dans les écoles primaires et secondaires de Martinique, et permettrait à la fois de sensibiliser aux écosystèmes marins, d'initier aux comportements éco-citoyens et d'informer sur les métiers de la mer. En outre il lui paraît nécessaire d'une part de soutenir les associations dans leur démarche de valorisation des écosystèmes marins et leurs connaissances, et d'autre part de développer la pratique de la plongée auprès du public.

Dans le domaine de la connaissance, l'ONCFS propose de réaliser un inventaire des mangroves, d'identifier les faiblesses de l'environnement maritime de la Martinique, et de mener une réflexion avec la profession sur un développement équilibré des pêches. En outre il considère qu'il serait nécessaire de relancer, à Mayotte, l'observatoire des mammifères marins, en menant tout d'abord une étude de préfiguration d'un observatoire de la faune sauvage. Par ailleurs il suggère d'éduquer la population et le monde agricole pour que tous prennent conscience de l'importance d'une rivière propre afin d'avoir une mer moins polluée.

Formation et emploi

Le groupe de travail n°3 propose la création d'un Pôle Régional mer chargé de :

- fédérer l'action des différents acteurs,
- favoriser l'émergence des métiers de la mer et de leur représentation sociale,
- développer la filière de formation des cadres technique du secteur du nautisme,
- créer des formations polyvalentes adaptées aux besoins du marché,

En outre il lui paraîtrait pertinent de mettre en œuvre les actions suivantes.

- Valoriser l'attractivité des métiers de la mer (salaires, promotion sociale,...).
- Mettre en place les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Promouvoir des diplômes innovants au sein d'un établissement fédérateur (« Lycée de la mer »).
- Rationaliser les financements des formations et activités maritimes.

Protection et gestion durable des activités

L'état des lieux dressé ayant mis en exergue une situation écologique préoccupante tant au niveau de la flore que de la faune marines, les différents groupes de travail sont conscients de la nécessité d'inscrire les activités maritimes dans une perspective de développement durable.

Le groupe de travail n°1 propose donc les mesures suivantes :

- Renforcer les moyens de police de l'environnement et dispositifs de mutualisation pour une meilleure prévention et répression.
- Interdire les produits phytosanitaires à risques écologique et sanitaire élevés.
- Créer un observatoire de la Mer pour suivre l'évolution des milieux aquatiques.
- Prendre toutes les mesures concrètes de diminution des pressions pour l'atteinte des objectifs régionaux de bon état écologique.
- Convention de gestion entre les services de l'Etat et les collectivités pour protéger les aires protégées.

Les participants du groupe de travail n°1 ont débattu du principe pollueur/payeur et de responsabilité élargie, en intégrant le coût de réparation, ainsi que les infractions environnementales de grande envergure classées dans les crimes et délits.

De son côté, le groupe de travail n°2 estime que le développement d'activités maritimes aux impacts maîtrisés appelle à prendre les dispositions suivantes :

- Plus grande implication des collectivités au travers notamment des services environnementaux et de santé des mairies dans la gestion des écosystèmes marins.
- Définition d'un plan d'avenir pour la pêche et l'aquaculture martiniquaise intégrant des aspects économiques, sociaux et d'aménagement du territoire.
- Plus grande association des délégations locales dans les négociations internationales, multilatérales ou bilatérales, intéressant la Martinique.
- Création d'un réseau interinsulaire pour faciliter une meilleure intégration dans la Caraïbe.
- Si la nécessité de protéger le milieu marin a fait l'objet d'un consensus, le groupe de travail n°2 ne s'est pour autant pas accordé sur les outils juridiques les plus pertinents à utiliser (AMP, réserves, cantonnements), ni sur un objectif de superficie de protection. Pour tirer parti des potentialités de la mer, ce même groupe propose les initiatives suivantes :
- Favoriser l'émergence d'actions d'écotourisme autour du patrimoine maritime (activité de pêche).
- Mettre en place une politique de soutien aux infrastructures de protection des littoraux.
- Mieux définir le concept juridique d'aires marines protégées.

Pour améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer l'aquaculture, le groupe de travail n°2 a fait part des propositions suivantes :

- Favoriser la labellisation spécifique des produits locaux en insistant sur les aspects sociaux.
- Viser une répartition des programmes opérationnels et des fonds d'intervention (POSEI) plus équitables au regard des niveaux de développement et d'éloignement (RUP) des DOM.

- Favoriser l'émergence de schémas de développement aquacoles afin de rationaliser l'implantation des concessions.
- Meilleure identification du secteur aquacole au niveau institutionnel.
- Mise en place d'un comité interprofessionnel d'aménagement du littoral.
- Dans un souci de cohérence, intégrer les actes de la table ronde régionale de 2003 sur la pêche et l'aquaculture.

De son côté, le groupe de travail n°3 souligne l'importance des dispositions suivantes pour protéger l'espace maritime :

- Protéger la mer des pollutions d'origine terrestre.
- Développer des structures à terre pour l'accueil et le traitement des déchets des navires.
- Exploiter des navires collecteurs de déchets marins.
- Favoriser une filière régionale de démantèlement des navires.

Lors des échanges menés dans le cadre de la séance plénière, le délégué départemental de la SNSM, M. VIRGINIE-THERESA, fait part d'une proposition de « pollution propre », consistant à jeter en mer des produits biodégradables, comme du bois de banane, pour concentrer le poisson de façon naturelle et ainsi faciliter sa capture.

Dans le même ordre d'idée, un participant suggère, quant à lui, d'utiliser des balises reliées à des satellites pour améliorer la gestion des pêches.

Rappelant que « *personne n'a le privilège de dire que la mer lui appartient* », Alain Goutière (Président de la Fédération Martiniquaise de la Pêche plaisancière) propose que le Conseil de la Mer rassemble tous les usagers pour faire en sorte de garantir aux professionnels qu'ils puissent vivre de leurs activités, tout en permettant aux autres acteurs de continuer à faire usage de la mer. En outre il souhaite que des dispositions soient prises pour que la Martinique ne devienne pas une « poubelle de la Caraïbe », en se spécialisant dans le démantèlement des bateaux.

Constatant que l'environnement maritime est mis à mal de toutes parts, l'ONCFS souligne l'urgence de mener une véritable politique de sauvegarde et de conservation concertée de la mer et de la ressource. Ainsi il appelle à la conduite d'une réflexion, mobilisant tous les professionnels concernés, sur un développement équilibré des pêches. Par ailleurs il estime que ses prérogatives devraient être élargies à celle de la police des pêches, au moins pour les agents affectés en outre-mer. Pour éviter un contrôle à double vitesse, il lui paraît nécessaire de faire en sorte que les agents soient compétents pour la police de l'environnement sur l'ensemble de la zone maritime. D'une manière générale l'ONCFS souhaite se voir doter en matériels supplémentaires pour pouvoir assurer ses missions.

En matière de protection, l'ONCFS formule les propositions suivantes :

- consolider les sols en plantant par endroits des arbres pour éviter les ravinelements ;
- consolider les oeuvres de terrassement ;
- reconstituer des bassins de rivière pour faciliter la décantation des eaux ;
- désensabler régulièrement les mangroves.

En outre, il estime qu'un certain nombre de dispositions doivent être prises concernant les équipements (ex : anti-fooling, dispositifs flottants autonomes, nasses, etc.) et les différentes zones (ex : cantonnement, repeuplement, abris côtiers, récifs artificiels). Enfin il appelle à la création d'une entité de la coopération caribéenne sur la mer qui permettrait de mettre en commun les expériences de chacun, de définir les politiques de développement inter-îles, et d'initier une véritable solidarité dans l'exploitation des ressources de la mer.

Stéphane Jérémie (SEPANMAR) suggère, quant à lui, de créer un organisme professionnel chargé de la valorisation des activités maritimes professionnelles et non professionnelles (ex : productions, recherches, réglementation et application).

Aménagement et développement durable

Le groupe de travail n°1 souligne l'importance de rétablir la continuité hydrologique et écologique sur un bassin versant, en prenant les dispositions suivantes :

- Elargir le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) à la zone maritime délimitée par les masses d'eau littorales (DCE) et en faire un projet partagé.

- Etudier de façon approfondie un nouveau développement conciliant toutes les activités littorales et maritimes.
- Maîtriser le développement de toutes les activités en adéquation avec les seuils de soutenabilité (à définir).
- Dépolluer les zones terrestres.
- Engager une démarche de ports exemplaires.
- Développer les énergies renouvelables.
- Développer une filière de recyclage de bateaux hors d'usage.

Dans le cadre de sa réflexion sur la conception du port du futur, le groupe de travail n°2 propose les mesures suivantes :

- Mieux développer les outils de concertation dans l'élaboration des schémas portuaires (consultation professionnels approfondies).
- Renforcer l'assistance technique et financière aux collectivités notamment aux communes, pour la modernisation et la mise aux normes des ports.
- Accélérer la sensibilisation aux pratiques environnementales dans les ports de plaisance (guide de bonnes pratiques).
- Mise en place d'infrastructures permettant un meilleur traitement des déchets des navires.

En outre, il paraît nécessaire à ce groupe de travail de développer des outils d'accompagnement à l'innovation pour les chantiers navals de petite taille, de préférer la notion de recyclage à celle de démantèlement de navires, et de favoriser la coopération interrégionale en matière de construction navale à l'échelle de la Caraïbe.

Favoriser les transports du futur passe, selon le groupe de travail n°2, par la prise en compte des réalités suivantes :

- Accord sur le développement du shipping, bien que le sujet soit de portée au moins nationale.
- Réelles difficultés à mettre en place un service économiquement viable dans le transport inter îles (marchandises notamment).
- Prise en charge par les collectivités de la dimension de service public du transport de passagers dans une logique de partenariat public/privé.
- Difficultés de modernisation de la flotte de transport de passagers faute d'outils de financements complètement adaptés (réforme de la défiscalisation).

Enfin le groupe de travail n°2 appelle à la définition d'une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables, notamment en mettant l'accent sur la diversification des sources d'énergie renouvelables, et en facilitant l'expérimentation en site réel.

Charles Agathe, délégué de la commission paritaire pêcheur/plongeur s'interroge sur la réelle prise en compte des propositions spécifiques à la Martinique, qui ont été formulées au cours de la journée. 80 % des produits toxiques polluant la mer provenant de la terre et se déversant dans la mer, une prise de conscience collective lui paraît indispensable. D'une manière générale il estime que les solutions à mettre en oeuvre doivent s'appuyer sur une volonté politique forte et un engagement de tous les citoyens.

Les participants aux différents ateliers ont estimé que la consultation était trop sommaire au regard de l'importance des enjeux et des thèmes. En outre ils se sont interrogés sur la question de la représentation de la Martinique au sein des groupes nationaux. En fin d'atelier, l'avis général était que le temps avait manqué pour traiter en profondeur toutes les thématiques de l'atelier.

Partageant cet avis général, Marie Adémar, présidente de l'association familiale maritime, fait part de sa crainte que les choses n'aient déjà été décidées avant la tenue des débats

Un débat vif s'engage sur la problématique particulière de la mise en place d'aires marines protégées. Monsieur ADEMAR, président du Comité des Pêches souligne la nécessité de prendre en compte d'abord les contraintes socio-économiques des marins-pêcheurs qui tirent de la mer leur salaire en rappelant notamment l'étroitesse du plateau continental martiniquais.

Madame de FABRIQUE-SAINT-TOURS rappelle de son côté au nom des plongeurs, l'importance que revêt la préservation d'un patrimoine commun.

Le maire de Case Pilote et président de l'agence des 50 pas géométriques, Monsieur MONPLAISIR, met quant à lui en avant les actions communes menées par les différents acteurs qui ont permis de préserver en Martinique mieux qu'ailleurs une certaine qualité du littoral.

Monsieur LOUIS-REGIS pour l'ASSAUPAMAR pose également le problème du respect général du libre accès au littoral et regrette que l'application des nombreux textes existants en matière de protection se heurte à une insuffisance des moyens de contrôle. Il est souligné dans la discussion la difficulté de surveillance de l'ensemble des périmètres protégés et l'importance d'une éducation à l'environnement à mener tant auprès des enfants que des adultes pour en faciliter la préservation.

En conclusion, Jean-Louis VERNIER, le directeur régional de l'Environnement, remercie l'ensemble des participants à cette journée de large concertation. La richesse des débats et leur intensité témoignent de l'importance des enjeux traités et du fort intérêt montré par chaque partenaire. L'objectif du Grenelle de la Mer est justement de mettre en place les conditions d'une très large concertation afin que les solutions qui peuvent être proposées pour une meilleure gestion de la mer soient bien l'expression des acteurs du terrain, tant au niveau national que régional. Il rappelle que les participants ont toujours la possibilité d'adresser leurs propositions complémentaires en se connectant sur le site internet « legrenelle-mer.gouv.fr ».

Il souligne, en outre, qu'à l'instar de la démarche du Grenelle de l'Environnement, les engagements qui seront définis à l'issue de cette consultation seront ensuite traduits en actions concrètes, basées sur un travail préalable d'élaborations de textes réglementaires.

La synthèse des travaux de cette journée sera donc ajoutée aux différentes contributions, et c'est ensuite une table-ronde finale prévue mi-juillet, qui définira les engagements à retenir.